



# MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS

## AVIS PUBLIC

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

De la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil de Laverlochère-Angliers, le 26 juin 2018, à 19 h 30 situé au 11-A Principale Sud à Laverlochère.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Nature et effet :**

Autoriser une marge de recul latérale du côté ouest du garage entre 0,93 et 0,98m ainsi que du côté est entre 0,80 et 0,85m.

#### **Identification du site concerné :**

Lot 3 335 272, plus précisément le 13 rue Principale Sud du secteur Laverlochère.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**Donné à Laverlochère-Angliers ce huitième jour de juin deux mille dix-huit.**

*Monique Riess*

Secrétaire-trésorière